
Conseil communautaire
Séance du 16 novembre 2023

Délibération

N° 7

Adoption du Projet Alimentaire Territorial

Naissance du projet

Les premières actions pouvant constituer les prémices d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) d'Yvetot Normandie ont été initiées dès 2018 lors de notre engagement avec la Région Normandie dans le programme « Territoire Durable 2030 ». Outre les actions dans les domaines obligatoires, Yvetot Normandie avait indiqué réfléchir à la promotion des circuits courts et l'introduction de produits locaux en restauration collective. Dans ce cadre, le Syndicat d'Eau, en partenariat avec Yvetot Normandie, a travaillé pendant 3 ans sur un projet visant à mettre en relation producteurs et restauration collective en vue de protéger la ressource en eau.

En 2020, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi a défini plusieurs objectifs relatifs à la stratégie agricole : maintenir et valoriser des activités agricoles (objectif 1.3) et assurer la préservation de la ressource en eau en qualité comme en quantité (objectif 3.2).

En 2021, Yvetot Normandie s'est donnée plusieurs objectifs dans sa stratégie de développement touristique dont celui de « mettre en tourisme l'offre commerciale, artisanale et agricole du territoire ».

Dans le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé en 2022, Yvetot Normandie s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un PAT (mesure 24.1) ainsi que dans différentes actions dans le but de maintenir et protéger les prairies, renforcer l'approvisionnement local et promouvoir des pratiques agricoles durables.

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est en cours de rédaction et porte entre autres des actions de réduction et de valorisation des biodéchets ainsi que des objectifs de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Au-delà de ces stratégies déployées sur le territoire intercommunal, Yvetot Normandie, dans le cadre des compétences GeMAPI et Eau et Assainissement, travaille avec les syndicats de bassins versants, le SAGE des 6 Vallées et le SMEACC à la préservation de la ressource en eau.

Enfin, le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande – auquel Yvetot Normandie adhère – a défini dans le scénario Afterres2050 les enjeux et priorités du territoire sur la question agricole et a engagé un PAT.

Paraphe : _____

Depuis 2018, plusieurs actions ont démontré l'implication d'Yvetot Normandie pour les questions agricoles et alimentaires :

- Une étude de faisabilité pour la mise en place d'un espace test agricole ;
- Un diagnostic foncier agricole identifiant 180 ha potentiellement mobilisables ;
- La participation à la Fête du Ventre avec des producteurs du territoire ;
- L'organisation d'ateliers cuisine dans le cadre des animations seniors ;
- L'animation d'un programme de visites d'exploitations agricoles du territoire travaillant en circuits courts du programme d'animations touristiques ;
- Un temps de formation sur la loi EGALim auprès des maires.

Le PAT d'Yvetot Normandie reconnu

En 2021, Yvetot Normandie a été lauréat de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation dans le cadre de France Relance. La Communauté de communes a obtenu en septembre 2021 une subvention de l'ADEME d'un montant maximal de 91 819,70 € d'une durée de 3 ans pour l'animation du programme, la communication et la formation. Elle est reconnue en avril 2021 comme PAT de niveau 1 par la DRAAF Normandie pour 3 ans.

L'élaboration du PAT

Afin de compléter le diagnostic agricole, réalisé en janvier 2020 dans le cadre du PLUi avec la Chambre d'Agriculture de Normandie, une phase de diagnostic alimentaire a été réalisée. Ce diagnostic partagé a été travaillé de décembre 2021 à juin 2022 par une stagiaire au sein du service Environnement.

Une journée de concertation rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire a lancé la phase 2. Cette phase a permis de définir de manière collective et concertée la stratégie du Projet Alimentaire Territorial.

La phase 3 a défini le plan d'actions en détaillant les fiches actions, les partenaires envisagés, le calendrier et l'évaluation financière des actions portées par l'ensemble des partenaires actuels et futurs.

Le programme d'actions

Le comité du pilotage du PAT réunit, en plus d'Yvetot Normandie, 7 structures agissant sur le territoire sur les questions agricoles et alimentaires, les services de l'Etat (DDTM, DRAAF, ADEME) ainsi que 4 EPCI et collectivités voisins engagés dans un Projet Alimentaire (CD76, PnrBSN, CC Caux Austreberthe, CSA). Ce COPIL a réalisé et validé le programme d'actions qui ambitionne de travailler de manière intégrée et globale en déployant une stratégie selon 6 axes avec 10 objectifs stratégiques :

- Axe 1 - Production agricole. 3 objectifs stratégiques
 - o Maintenir l'activité agricole du territoire
 - o Evoluer vers une agriculture nourricière
 - o Développer les circuits courts
- Axe 2 - Alimentation et social. 2 objectifs stratégiques
 - o Accompagner les structures d'aide alimentaire
 - o Favoriser l'accessibilité alimentaire pour tous
- Axe 3 - Alimentation et ressource en eau. 1 objectif stratégique :

- Promouvoir une agriculture durable pour la préservation de la ressource en eau
- Axe 4 - Education à l'alimentation. 2 objectifs stratégiques :
 - Mettre en valeur les producteurs locaux et développer l'image du territoire
 - Faire de la sensibilisation une priorité
- Axe 5 - Restauration collective. 1 objectif stratégique
 - Atteindre les objectifs de la loi EGALim
- Axe 6 - Déchets du champ et du jardin à l'assiette. 1 objectif stratégique
 - Réduire le gaspillage alimentaire

Un plan d'actions opérationnel 2023-2029 a été formalisé, déclinant pour chaque axe des actions prioritaires à développer. Ces 38 actions ont été hiérarchisées et échelonnées dans le temps, en fonction de leur niveau de priorité :

Court terme : 2023-2025

Moyen terme : 2026-2027

Long terme : 2028-2029

Organisation et moyens à mobiliser

Ce plan d'actions constitue une feuille de route pour atteindre les objectifs fixés. Il est susceptible d'évoluer, d'être modifié ou amendé en fonction du contexte, des opportunités ou des contraintes non connues à ce jour. L'enveloppe financière annuelle à mobiliser par l'ensemble des partenaires est de 99 000 € -pour le court terme, 141 000 € pour le moyen terme et 57 000 € pour le long terme. Ces enveloppes financières comprennent les dépenses de fonctionnement et d'investissement, y compris les dépenses liées aux ETP nécessaires pour l'animation et la mise en œuvre, portées ou non par l'EPCI. Le portage financier et organisationnel est partagé entre les structures partenaires. 21% du coût des -dépenses totales prévues correspondent à des actions uniquement portées par Yvetot Normandie. L'ensemble de ces dépenses ne pourra se faire sans la présence de subventions.

Afin de mettre en place le programme d'actions 2023-2029, un poste d'animateur PAT est nécessaire au service environnement. Mais ce plan transversal articule plusieurs domaines d'interventions et compétences de la Communauté de communes et s'appuie donc sur d'autres moyens humains des différents services concernés. Chaque année, un budget sera défini pour la réalisation des actions.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'engagement d'Yvetot Normandie dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour le maintien et la valorisation de l'activité agricole,

Vu la stratégie de développement touristique d'Yvetot Normandie,

Vu les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en matière agricole et alimentaire,

Vu le diagnostic alimentaire territorial,

Vu la synthèse de la journée de concertation,

Vu le programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial,

Paraphe : _____

Vu la charte d'engagement du Projet Alimentaire Territorial,
Vu l'avis favorable de la commission transition écologique et énergétique en date du 28 septembre 2023,
Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du Projet Alimentaire Territorial en date du 5 septembre 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 7 novembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de renseigné par le service des assemblées,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : unanimité

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

1. – D'approuver le contenu du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial.
2. – D'approuver le plan pluriannuel 2023-2029 du Projet Alimentaire Territorial.
3. – D'autoriser Monsieur le Président à signer la charte d'engagement, annexée à la présente délibération.
4. – D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
5. – Qu'un budget sera alloué chaque année pour soutenir la réalisation du Projet Alimentaire entre 2024 et 2029.
6. – Que le poste de chargée de mission environnement sera dédié à 50 % au Projet Alimentaire pour 3 ans.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Gérard LEGAY



Le Président
M. G. GRANVILLE DE CASSIER



Paraphe : _____

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 01/12/2023

Reçu en préfecture le 01/12/2023

Publié le



ID : 076-247600620-20231116-DEL20231007-DE